

LOI DE FINANCES 2 014

# Défiscalisation : le projet de réforme fait l'objet d'une série d'amendements

Les acteurs économiques réunionnais n'échangeront avec les parlementaires que mardi prochain à la chambre de métiers (voir notre édition d'hier), mais certains amendements relatifs à la refonte de la défiscalisation et au crédit d'impôt sont déjà prêts. En première ligne sur cette réforme le BTP a aujourd'hui une obsession : limiter au maximum l'impact des nouvelles dispositions législatives sur la construction des logements sociaux. Depuis cinq ans, la mobilisation des financements de défiscalisation a permis de multiplier par trois le nombre de logements neufs financés dans le département. Sur l'exercice 2 012 les fonds mobilisés grâce à l'avantage fiscal ont représenté 82 % du financement des constructions contre 18 % seulement pour la LBU. Si le texte présenté il y a quelques jours en Conseil des ministres devait rester en l'état, l'utilisation de la LBU deviendrait obligatoire pour toutes les opérations immobilières. Au congrès des HLM, à Lille, le 25 septembre dernier, Victorin Lurel a précisé que ce taux minimum oscillerait entre 3 % et 20 %. Le bâtiment a fait ses calculs. Une quotité obligatoire de

20 % de LBU sur tous les programmes réduirait le nombre de logements financés à 1 200 seulement. Ce chiffre serait doublé si le taux était ramené à 10 %. Les détracteurs de la réforme tiennent le raisonnement suivant : ils estiment qu'en saupoudrant les crédits de la ligne budgétaire sur tous les projets l'Etat mobilisera des subventions sur des chantiers déjà financés et empêchera, à contrario, de maximiser ces fonds sur des investissements plus lourds. L'amendement qui sera déposé au Parlement vise à limiter à 3 % maximum le niveau de LBU afin de conserver l'effet de levier maximal du dispositif de défiscalisation.

## LA FEDOM SUR LE PONT

D'autres paragraphes de l'article 13 du projet de loi ont été réécrits. Les bailleurs sociaux souhaitent, par exemple, que le taux du crédit d'impôt auquel ils peuvent prétendre passe de 35 % à 38 %, un chiffre qui correspond davantage, à leurs yeux, à l'avantage fiscal rétrocedé via les mécanismes de défiscalisation. Dans le même esprit, ils considèrent que la maîtrise des dispositifs a permis aux organismes d'HLM

d'améliorer sensiblement les taux de rétrocession en faveur du logement social. La loi de finances ayant réduit ce taux de rétrocession à 70 %, ils veulent le porter à 75 % conformément aux pratiques observées dans le secteur jusqu'ici.

Le BTP n'est pas le seul secteur mobilisé dans le bras de fer qui s'engage. « Le diable se cache dans les détails » selon la Fedom (Fédération des entreprises d'outre-mer), le mouvement patronal ne ménage pas ses efforts depuis quelques semaines pour restreindre le nombre d'entreprises concernées par le seuil du crédit d'impôt fixé à 20 millions d'euros. L'organisation souhaite aussi que le gouvernement revienne à la notion « d'investissements réalisés » pour déterminer l'année de la réduction d'impôt et supprime la formule retenue qui évoque la « mise en service de l'investissement ». La nuance est très subtile. Dans le deuxième cas, « on retarde éventuellement la délivrance de l'aide dont la date devient moins certaine que celle de la livraison de l'investissement », souligne la Fedom dans sa lettre hebdomadaire du 30 septembre. La bataille parlementaire s'annonce rude.

Florent Corée



En 2012 la défiscalisation a financé 82 % des logements sociaux.

SOCIAL

## Les syndicats demeurent intransigeants sur le bonus Cospar

Les partenaires sociaux continuent à échanger discrètement sur le bonus Cospar et l'extension des conventions collectives nationales à la Réunion. Quinze jours après avoir réceptionné la lettre commune adressée par les organisations patronales sur ces deux dossiers, l'intersyndicale vient d'envoyer un nouveau courrier au Medef, à la Cgpe et à l'UPA. En apparence le ton est très courtois, consensuel même. Sur le fond les centrales syndicales affichent néanmoins une forme d'intransigeance qui inquiète ses interlocuteurs. Les discussions sur les conventions collectives étant forcément longues, les syndicats sont prêts à s'inscrire dans la durée pour examiner ce sujet. Mais à une double condition : que les deux parties s'engagent à aller jusqu'au bout des discussions, et qu'une méthode soit mise en place afin de rendre effective l'application de ces dispositions.

Si aucun obstacle ne devrait contrarier l'ouverture de ce chantier, les négociations risquent, en revanche, de se compliquer très vite sur l'avenir du bonus Cospar. Alors que le patronat suggère que cette question soit traitée « au cas par cas » dans les entreprises, l'intersyndicale continue à exiger la signature d'un accord interprofessionnel qui permettrait d'intégrer ce fameux bonus dans les salaires. Ses membres considèrent que le renvoi de la négociation à l'échelle des PME modifierait le rapport de forces et pénaliserait les salariés qui ne disposent que très rarement d'une



Le patronat souhaite une négociation au cas par cas dans les entreprises.

représentativité syndicale. Le patronat a pris acte de la répétition de ces exigences. Chacune à leur manière, les différentes organisations soulignent que la conjoncture économique ne permet pas de revaloriser les salaires sans contrepartie. Elles rappellent, également, qu'elles ne sont pas responsables des mesures de restriction budgétaire (suppression du RSTA le 31 mai, recentrage des exonérations de charges sociales sur les bas salaires) décidées par le gouvernement. Deux semaines avant sa visite à la Réunion, voilà Victorin Lurel invité - malgré lui - à assumer ses responsabilités gouvernementales.

F.C.

AUTOMOBILE

## BMW : 71 salariés officiellement transférés chez Leal Réunion

Après de multiples rebondissements judiciaires dont le dernier a connu son épilogue lundi devant le tribunal de grande instance de Saint-Denis (lire notre édition de mardi), le groupe Leal Réunion, nouveau détenteur de la carte BMW à la Réunion, et le groupe Caillé ont fini par trouver un terrain d'entente, hier, concernant le transfert des salariés.

Sous la houlette de l'inspection du Travail, les directions des deux entreprises, accompagnées du comité d'entreprise de HG auto, se sont une nouvelle fois rencontrées pour tenter de trouver une issue à cet épineux dossier. Elles ont fini par s'entendre sur une liste définitive de 71 salariés, tel que le prévoient les négociations initiales concernant le changement de mains de la carte de la marque allemande en début d'année.

Alors que Leal a démarré son activité mardi matin à Saint-Pierre et Saint-Denis avec 62 salariés, le sort de 9 personnes, travaillant à la fois pour BMW, Mini et Chevrolet, faisait toujours l'objet d'après discussions. Les incertitudes

concernant le sort du personnel sont maintenant levées : les salariés non repris par Leal restent attachés à HG qui distribue dorénavant une marque unique, Chevrolet. HG automobiles compte désormais 24 salariés (contre 95 avant la cession de BMW). Ses locaux devraient prochainement accueillir les marques de la concession Kolors automobiles (Fiat, Kia...) qui fait aussi partie du groupe Caillé.

Mardi matin, certains salariés de HG automobiles non repris s'étaient rendus sur la nouvelle concession de Saint-Denis, accompagnés de représentants syndicaux CGTR et CFE-CGC, réclamant l'intervention rapide de la direction du Travail. « Cette situation d'incertitude depuis des semaines n'était plus tenable pour le personnel. C'est une satisfaction de voir que tous les emplois ont été sauvés. Les salariés transférés chez le nouveau repreneur de BMW ont gardé tous leurs avantages sociaux », note Jacques Bhugon, secrétaire général de la CGTR auto-moto.

E.M



Seule la nouvelle concession Leal de Saint-Pierre a ouvert ses portes pour l'instant, celle de Saint-Denis, encore en travaux, ouvrira le 21 octobre (photo DR).

## en bref

Nouveau renvoi dans le dossier Citroën-CGTR CMR

Hier matin, le juge des référés du tribunal de grande instance de Saint-Denis a dû une nouvelle fois renvoyer le dossier qui oppose la direction de Citroën (CFAO Motors océan Indien) au syndicat CGTR-CMR. Après une tentative de licenciement remise en cause par l'inspection du travail, la direction de l'entreprise a assigné le syndicat remettant en cause sa représentativité. Mais il semblerait que la fédération auto-moto de la CGTR, citée par la direction de Citroën, n'ait pas été convoquée dans les formes et n'était donc pas présente hier. L'affaire a été renvoyée au 8 novembre prochain.

## Le PCR s'inquiète pour le Cospar

Dans un communiqué publié hier, le Parti communiste réunionnais revient sur les chiffres dévoilés par l'Insee concernant le bilan économique 2012 de La Réunion. « On nous apprend que « 155 660 allocataires ont bénéficié d'une prestation considérée comme minimum social en 2012 et que ce nombre d'allocataires a progressé de 3,5% sur la période 2011-2012 ». Ces chiffres révèlent une violence sociale extrême », s'inquiète le PCR. « Le gouvernement doit mesurer son entêtement à supprimer le RSTA et la prime COSPAR qui priveront les travailleurs aux revenus modestes de 10% à 15% de leurs rémunérations, soit sur une année, l'équivalent d'un mois de salaire. »